

Nos Missions



INFORMER

sur les troubles neuro développementaux



AIDER

Les professionnels de 1^{ère} ligne



COORDONNER

Les parcours de bilans et d'interventions précoces



ORIENTER

Vers les professionnels libéraux et les structures de 2^{ème} ligne



MOBILISER

Le forfait précoce



ACCOMPAGNER

La famille dans le parcours de soin



Territoire de la PCO

Nous contacter



Valérie TOMSON

Valenciennes – Sambre Avesnois

06 74 54 70 90

valerie.tomson@apf.asso.fr



Lucas GOURLET

Douais – Cambrésis

06 02 19 18 27

lucas.gourlet@apf.asso.fr



pco.hainaut@apf.asso.fr



56 rue Jean Jaurès 59410 ANZIN

03 27 41 87 80

Qui est concerné ?

- Enfant de **moins de 7 ans**
- Avec une suspicion de **Trouble du Neuro-Développement (TND)**
- Adressé par un médecin (scolaire PMI généraliste, pédiatre, crèche)
- Avant toute notification d'orientation MDPH



Pour les enfants de 0 à 7 ans avec suspicion de Troubles du Neuro Développement (TND)

REPÉRER ET GUIDER

À REMPLIR PAR LE MÉDECIN



Détecter les signes d'un développement inhabituel chez les enfants de moins de 7 ans

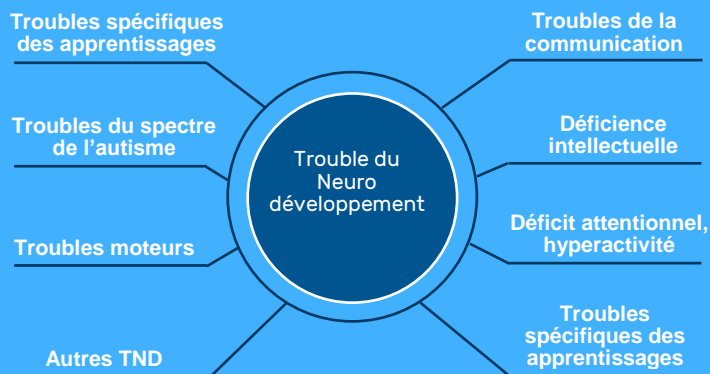
PCO Hainaut

Plateforme de Coordination et d'Orientation



Pourquoi parle-t-on de TND ?

Les troubles du neuro-développement sont des troubles qui apparaissent dès l'enfance. Ils se caractérisent par une perturbation du développement coactif, moteur et/ou affectif.

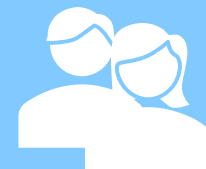


Vous êtes professionnel de la petite enfance



Vous pouvez bénéficier d'un appui au **repérage des TND**. Il vous suffit de nous contacter pour bénéficier d'une **sensibilisation** et de **temps d'échange**. Cela vous permettra de repérer les signes d'un **développement inhabituel chez l'enfant** et d'interpeller le médecin de votre structure avec **accord des parents**. Il pourra adresser l'enfant à la PCO via le formulaire ci-dessous.

Vous êtes professionnel de santé libérale



(Psychologue/ neuropsychologue, psychomotricien, ergothérapeute)

Pour **contribuer aux missions** de cette plateforme, il vous faut solliciter le **coordonnateur de parcours** afin de signer une **convention de partenariat**. Le coordonnateur pourra vous contacter dans le cadre d'un **diagnostic** ou d'un **accompagnement d'enfant porteur de TND**.

La plateforme financera les bilans d'intervention précoce et les séances avec le soutien de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

Vous êtes médecin

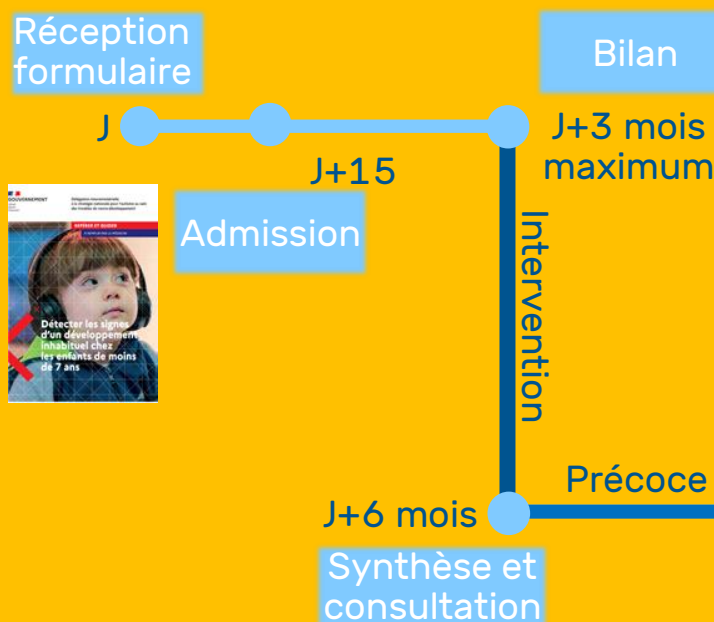


Vous pouvez faire appel à la PCO pour vos jeunes patients. Pour cela il vous faut :

- Remplir le « guide de repérage des troubles du neuro-développement chez les enfants » disponible sur le site **www.handicap.gouv.fr**
- Puis le transmettre à la plateforme avec **vos préconisations**

Le coordonnateur vous contactera dans les 15 jours pour vous informer des modalités d'accompagnement de l'enfant et de sa famille

Comment ça marche ?



Soins

Financé par la CPAM

Fin de parcours diagnostic & orientation **J+12 mois**
(Ou report de 12 mois supplémentaires)